



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 08 AVRIL 2024

N°11-2024

#### Tableau des emplois au 31 décembre 2023

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) de Saint-Lô s'est **lundi 8 avril 2024 à 10 heures**, à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 2 avril 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Florence MAZIER

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

##### Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

#### EXCUSÉS :

NEANT

## Tableau des emplois au 31 décembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation à toute collectivité d'annexer au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif de son personnel au 31 décembre de l'année écoulée ;

Vu le rapport de séance du 8 avril 2024 annexé du tableau des emplois du SMPH au 31 décembre 2023 ;

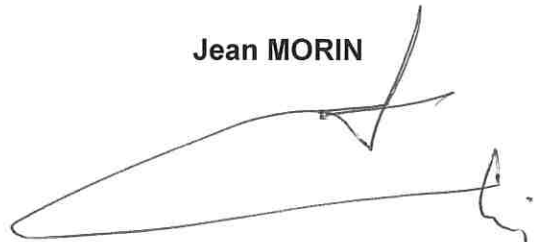
Après en avoir délibéré,

**LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE**, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** du tableau des emplois au 31 décembre 2023, figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

**Jean MORIN**



*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Tableau des emplois au 31.12.2023

Emploi	Poste	Filière	Classification	Grade cible	Pourvu	Vacant
Directeur	Directeur	Technique	-	Ingénieur en chef hors classe	X	
Adjoint technique	Agent technique « appui aux acteurs permanents du site »	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		X
Educateur APS	Enseignant	Sportive	B4	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	X	
Agent de maîtrise	Chargé de projet « coordination des acteurs permanents »	Technique	C3	Agent de maîtrise principal	X	
Agent de maîtrise	Coordinateur technique événementiel	Technique	C3	Agent de maîtrise principal	X	
Educateur APS	Moniteur	Sportive	B4	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	X	
Adjoint technique	Palefrenier - soigneur	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Adjoint technique	Agent d'entretien	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Assistant administratif	Assistante de direction	Administrative	B4	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	X	
Adjoint technique	Agent d'entretien des pistes	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Technicien	Responsable gestion maintenance	Technique	B4	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	X	
Agent comptable	Assistant comptable	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		X
Adjoint technique	Agent polyvalent	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Assistant de communication	Chargé de communication	Administrative	B4	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	X	
Technicien	Chargé de projet événementiel	Technique	B5	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		X
Référent	Coordinateur-trice événementiel	Administrative	B5	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Educateur APS – responsable	Responsable du centre équestre	Sportive	B5	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Adjoint technique	Agent technique événementiel	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Apprenti	Apprenti (2 postes)			Apprenti	X	